

Image not found or type unknown



## Retour en France après oqtf

Par **christyb**, le **23/11/2013** à **14:17**

Bonjour,rnrnVoilà, je suis marié marié avec une française qui vit en France et moi dans mon pays (Côte d'Ivoire). J'ai reçu une OQTF il y a maintenant 2 ans dans le cadre d'un retour volontaire. Mais vu que ma femme refuse de venir s'installer dans mon pays, c'est à moi de retourner en France. J'ai pu lire que l'oqtf ne constitue pas un motif de refus, ce qui m'inquiète c'est donc les délais. A ce titre, ma question est de savoir si l'oqtf qui me concerne est toujours dans les fichiers de la police aux frontières et de la préfecture. Autrement dit, est ce que 2 ans après une oqtf exécutée dans les règles (passage par les services de la PAF), est ce qu'il y a encore nécessité que le consulat demande l'annulation de l'oqtf (ce qui prend du temps et j'aimerais bien passer noel avec ma femme). Merci à vous!